

Le diagnostic local de santé



Au titre de la régionalisation des politiques de santé et de son programme régional 2013-2017, l'Agence Régionale de Santé (ARS) accompagne les collectivités territoriales qui souhaitent mettre en place une dynamique de santé locale reposant sur des actions de promotion, de prévention de la santé et d'accompagnement médico-social. La Communauté d'agglomération souhaite à ce titre s'engager et contractualiser avec l'ARS au travers d'un Diagnostic Local de Santé et d'un Contrat Local de Santé.

▼ Contenu

Le diagnostic s'inscrit dans une démarche globale de projet de santé. Il converge avec le projet de territoire à développer dans le cadre de la politique de la ville sur les quartiers prioritaires en référence à l'indice de développement humain régional faible caractérisant une vulnérabilité et des fragilités des territoires. Le diagnostic permet à la fois d'identifier et d'établir les priorités en matière de santé publique mais également de créer une synergie entre les acteurs de santé professionnels, bénévoles et élus autour d'un diagnostic partagé tout en recensant les ressources locales susceptibles d'être mobilisées, les freins et les opportunités.

Les éléments de diagnostic, permettront dans un deuxième temps, l'élaboration du Contrat Local de Santé porté à l'échelle intercommunale précisant un plan pluriannuel de promotion de la santé qui devra déterminer les problèmes à prendre en charge prioritairement, les partenariats et ressources à mobiliser ainsi que les actions à mettre en œuvre.

Par le dialogue et la dimension partenariale qu'il apporte, le contrat local de santé est un lieu d'expression et de démocratie sanitaire, dans la mise en œuvre concrète d'une démarche santé ciblée géographiquement et adaptée aux besoins de santé des populations les plus vulnérables.

- ▶ Liens utiles
- ▶ Documents
- ▶ Contact